



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le 26/05/2021

ID : 083-218300036-20210525-DCM2021_034-DE



Délibération N°2021-034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mai, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusés : Nadine MARION représentée par Aude ABIME

Michel MANISCALCO représenté par Roland NARDELLI

Absent : Roger MALAMAIRE

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-116 du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un nouveau centre technique municipal pour un montant de 245 000€ HT soit 294 000€ TTC et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR pour l'année 2021.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-024 du 13 avril 2021, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un nouveau centre technique municipal pour un montant réévalué de 252 000€ HT soit 302 400€ TTC et a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2021.

Monsieur le Maire rappelle que les quatre garages municipaux actuels, situés rue Saint Jean, rue Saint Joseph, salle Maurice Michel et Hameau de Lentier, ne répondent plus aux normes de sécurité. De plus, aucun de ces locaux n'est assez grand pour accueillir l'ensemble du matériel municipal et des véhicules. La multiplicité de ces lieux de stockage entraîne une perte d'efficacité. Enfin, aucun ne possède de zone de repos, de vestiaire, de stockage ni même d'atelier.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réalisation de ce nouveau centre technique municipal est prévue sur un terrain (parcelle N590) situé proche de la station d'épuration au chemin des Cantalus.

Cette nouvelle structure municipale doit améliorer le quotidien du service technique dans le but de répondre plus efficacement aux demandes des administrés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire a été accordé.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'opération a été une nouvelle fois réévaluée pour un montant estimatif de 264 500€ HT soit 317 400€ TTC et précise que le plan de financement doit être modifié.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la commune pourrait percevoir de l'Etat la somme de 156 000€ dans le cadre de la DETR pour l'année 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental du Var pour l'année 2021 d'un montant de 55 600€ soit 21% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un nouveau centre technique municipal pour un montant estimé de 264 500€ HT soit 317 400€ TTC,

DEMANDE une subvention au Conseil Départemental du Var d'un montant de 55 600€ soit 21% du montant HT de l'opération,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE qu'une partie des crédits a été inscrite au budget primitif de la commune exercice 2021 et que l'autre partie des crédits sera inscrite en décision modificative n°1 du budget principal de la commune exercice 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

